

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 DJS 2G** Subvention (528.800,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Bœufs (Créteil Val de Marne).

**MM. Jean VUILLERMOZ et Pierre MANSAT,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2512-1 et suivants ;

Vu le décret n° 70-15 du 5 janvier 1970 portant création du Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi ;

Vu le budget du Syndicat interdépartemental pour l'exercice 2012 adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 16 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date 30 avril 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande l'autorisation de verser une subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Bœufs, Créteil (Val de Marne), au titre des recettes approuvées par son conseil d'administration lors du vote de son budget primitif le 16 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission et par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à verser une subvention d'équipement d'un montant de 528. 800,50 euros au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Bœufs, Créteil (Val de Marne), conformément à son budget primitif pour 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement pour 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement, du Département de Paris, Autorisation de Programme 1102923 et 1202923 (comptes d'immobilisations), nature 204182-ligne de subvention DE88001 (subventions d'équipement versées à des organismes publics divers), fonction D32, mission 9001075, chapitre : 204, activité 080.